



HAD de Calais

N° Cristal: 09 69 32 94 10 Télécopie: 03 21 46 48 75 E-mail: had.calaissaintomer@mut5962.fr

HAD de Saint-Omer

N° Cristal: 09 69 32 94 20 Télécopie: 03 21 98 41 30 E-mail: had.calaissaintomer@mut5962.fr

HAD du Douaisis

N° Cristal : 09 69 32 94 39 Télécopie : 03 27 71 39 29 E-mail : had.douaisis@mut5962.fr

HAD du Cambrésis

N° Cristal: 09 69 32 94 45 Télécopie: 03 27 72 07 60 E-mail: had.cambresis@mut5962.fr

HAD de Flandre Maritime

N° Cristal: 09 69 32 95 24 Télécopie: 03 28 60 59 08 E-mail: had.flandremaritime@mut5962.fr

CE GUIDE EST ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET www.hadmut5962.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES MÉDICAMENTS, CONSULTEZ

Sthériaque

Base de données des médicaments du CNHIM www.theriaque.org

GUIDE D'UTILISATION À L'ATTENTION DES MÉDECINS TRAITANTS ET HOSPITALIERS



SUPPORT UNIQUE DE PRESCRIPTION, DÉLIVRANCE ET ADMINISTRATION DES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

EN HOSPITALISATION À DOMICILE



Ce document a été réalisé par le groupe inter-HAD du Nord et du Pas-de-Calais. Il a été validé par l'Observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT), l'Ordre des Médecins, l'Ordre des Pharmaciens et l'Union Régionale des Médecins Libéraux.

Révisé en Septembre 2018 par la sous-commission Médicaments / Dispositifs médicaux des établissements HAD de la Mutualité Française Nord – Pas de Calais SSAM.



Le circuit du médicament en établissement de santé fait l'obiet d'un encadrement réglementaire strict et de nombreuses préconisations de la Haute autorité de santé (HAS). Un Contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficience des soins (CAQES)

signé entre chaque établissement de santé, l'Agence régionale de santé (ARS) et l'organisme local d'assurance maladie, permet de renforcer la sécurité du patient vis-à-vis de la iatrogénie médicamenteuse évitable.

Les structures d'Hospitalisation à domicile, établissements de santé à part entière, sont soumises à ces obligations. Sous l'impulsion du Comité du médicament des HAD sans pharmacie à usage intérieur du Nord et du Pas-de-Calais, un support unique de suivi des traitements médicamenteux a été mis en place. Il regroupe les prescriptions médicales, les délivrances, ainsi que la tracabilité de l'administration des médicaments. Il permet de répondre aux exigences suivantes :

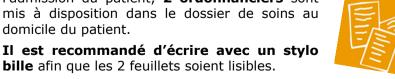
- Conformité des prescriptions médicales.
- Absence de recopie des traitements : utilisation du même support par les 3 métiers (médecins, pharmaciens, infirmiers).
- Tracabilité et horodatage de chaque acte réalisé.
- Tracabilité de l'autogestion des traitements par le patient et/ou sa famille.
- Identification et signature des intervenants.

Oue contient le document ?

Le document est composé de 2 feuillets autocopiants :

- 1°) Fiche de prescription et de délivrance (Format A4), réservée aux médecins et aux pharmaciens.
- 2°) Fiche d'administration des traitements (Format A3). destinée aux infirmiers, aux patients et à leur entourage.

Le support est prévu pour 14 jours. Lors de l'admission du patient, 2 ordonnanciers sont mis à disposition dans le dossier de soins au domicile du patient.







- Compléter l'ensemble des demandés renseignements dans l'entête de l'ordonnance.
- Rédiger la prescription à raison d'un médicament par ligne en privilégiant les dénominations communes internationales.
- Noter sur le support unique les stupéfiants et les **médicaments d'exception.** Attention : ils ne seront délivrés par le pharmacien que si vous réalisez en plus une prescription sur les documents réglementaires habituels.
- Préciser si vous autorisez l'autogestion du traitement par votre patient en cochant la case devant la spécialité.
- Lorsque la feuille d'administration est complète, utiliser un nouveau document à disposition au domicile du patient.
- Indiquer chaque arrêt de traitement par une double flèche verticale au jour voulu.



- Vous trouverez au bas du document une case pour v apposer votre tampon, dater et signer la prescription.
- Prévoir une nouvelle visite du patient sous 2 semaines pour renouveler les prescriptions.

Dans l'exemple ci-dessous, les traitements en couleurs font l'objet d'une ordonnance sécurisée (en bleu) ou d'exception (en vert).

Spécialités	Matin	Midi	Soir	Coucher	Durée
☐ Paracétamol 500 mg cp	1	1	1		8 jrs
Durogésic 25 μg /72h DTD					10 jrs
☐ Augmentin 1G IV en 30 min dans perfusion	1	1	1		7 jrs
☐ Perfusion sérum salé isotonique 100ml	1	1	1		7 jrs
□ Lantus S/C	10		6		10 jrs
☐ Eprex 4000 UI / semaine (pendant 3 mois)					15 jrs

Pour information: La pharmacie délivre pour 7 jours de traitement, ou au plus petit conditionnement, comme le prévoit la convention de partenariat.

N.B. Le support unique ne doit être utilisé que pour les prescriptions de médicaments et de compléments nutritionnels.